

d'un amour infini. Elle avait ménagé cette reconnaissance de la jeune fille et des religieuses, et mis en contact ces cœurs si bien faits pour se comprendre et pour s'aimer : et maintenant, elle allait conduire les deux néophytes dans les bras l'un de l'autre, au moment même d'une séparation solennelle. Je vais laisser encore parler Marguerite le plus possible : je suis porté à croire que le lecteur m'en saura gré ; et moi, je serai plus certain de ne rien faire perdre au récit de sa noble simplicité.

(Sera continué.)

CONDITIONS.

La Gazette des Familles Canadiennes paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à Varennes.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier et M. Pierre Picar marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

À Rimouski, M. l'abbé Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.